

# MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

Corrèze

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19
Absents représentés :	4
Absents excusés	
Absents	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 21 septembre 2020, au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

**Etaient présents :** Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean Pierre LARIBE, Marie Gentil GOURAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Laura CRINON, Mathieu ROUGERY, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

**Procuration :** Philippe ARNAUD donne procuration à Jean MAGE,  
Brigitte LEGROS donne procuration à Marie Gentil GOURAUD,  
Jean Paul GAUTHE donne procuration à Dominique CAYRE,  
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM.

**Absents excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Nadine CHASTAING

### Modification du tableau des emplois suite à l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en vue d'une réorganisation du service « Ecole/Garderie/Cantine »,

Monsieur Le Maire, rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée), compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

En effet, en raison de l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), de la modification des horaires scolaires souhaitée par les enseignantes, il est nécessaire de réorganiser le service « Ecole/Garderie/Cantine » et de créer de nouveaux postes en adéquation avec cette nouvelle organisation, pour un meilleur fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la création des postes suivants :

- ✓ 1 poste d'agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM) – Temps non complet : 30h55 /semaine, soit 30h33min,
- ✓ 1 poste d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM) – Temps non complet : 30h32 /semaine, soit 30h19min,
- ✓ 1 poste d'agent technique (école-cantine-ménage locaux communaux) – Temps non complet : 28h11/semaine, soit 28h06min,
- ✓ 1 poste d'agent technique (cantine-ménage locaux communaux) – Temps non complet : 29h42/semaine soit 29h25min

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la création des emplois ainsi proposés avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Vote pour : 19 (15 + 4 procurations) contre : abstention :**

*Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture de Brive le  
Et de la publication à Beaulieu le*

Pour extrait conforme  
Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
019-211901905-20201005-1408-DE  
Date de réception en préfecture :  
05/10/2020

Dominique CAYRE